

Critères de financement applicables au 05/07/2017

→ Sur les fonds conventionnels

Dispositifs	Principes	Financement
Budget conventionnel	<ul style="list-style-type: none"> – Un budget minimum de 1500 € par structure 	<ul style="list-style-type: none"> – 100% des coûts pédagogiques – Frais annexes : barème OPCA – Rémunération et allocation de formation : prise en charge au coût réel
DAF /structures - de 50 salariés	<ul style="list-style-type: none"> – Structures de moins de 50 salariés – Toutes thématiques de formation – 1 à 4 stagiaire(s) maximum – Période de réalisation : 2017 	<ul style="list-style-type: none"> – Coût pédagogique : <ul style="list-style-type: none"> ◦ 40 € HT / h pour actions < 70h ◦ 25 € HT / h pour actions = ou > 70h → Les frais annexes (hors rémunération) : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Repas : 25 € ◦ Hébergement : 110 € ◦ Déplacements : SNCF sur la base des frais réels dans la limite du barème fiscal 6 chevaux
DAF /structures + de 50 salariés	<ul style="list-style-type: none"> – Structures de plus de 50 salariés – Toutes thématiques de formation – Période de réalisation : 2017 	<ul style="list-style-type: none"> – 100% des coûts pédagogiques – Frais annexes : barème OPCA
A.C.T (Actions Collectives Territoriales)	<ul style="list-style-type: none"> – Tous salariés et bénévoles (dirigeants ou non). <i>Le groupe doit majoritairement être composé de salariés.</i> – Toutes thématiques de formation hors obligation de sécurité et santé au travail de l'employeur et actions de développement professionnel continu (DPC) – Action collective inter-structure – Période de réalisation : 2017 et 2018 (<i>l'action peut être pluriannuelle mais une seule demande devra être formalisée pour la totalité de la durée</i>) – 8 stagiaires minimum – De 1 à 5 jours (7 à 35heures) – Initiative de plusieurs structures, des Référents Régionaux, et Délégations Régionales Uniformation 	<ul style="list-style-type: none"> – 1 100€/jour dans la limite de 5 jours (<i>même si la durée de la formation est supérieure</i>)
Actions collectives intra-structure (via une Demande d'Aide Financière)	<ul style="list-style-type: none"> – Tous salariés et bénévoles (dirigeants ou non). <i>Le groupe doit majoritairement être composé de salariés</i> – Toutes thématiques de formation hors obligation de sécurité et santé au travail de l'employeur et actions de développement professionnel continu (DPC) – Action collective intra-structure 	<ul style="list-style-type: none"> – 1 100€/jour dans la limite de 5 jours (<i>même si la durée de la formation est supérieure</i>)

	(une seule structure) – Période de réalisation : 2017 et 2018 (<i>l'action peut être pluriannuelle mais une seule demande devra être formalisée pour la totalité de la durée</i>) – 5 stagiaires minimum – De 1 à 5 jours (7 à 35heures)	
--	--	--

→ **Les financements exceptionnels de la CPNEF**

Dispositifs	Principes	Financement
Actions d'analyse des pratiques professionnelles (APP)	<ul style="list-style-type: none"> – Toutes structures n'ayant pas bénéficié précédemment d'un financement similaire en 2015 et/ou en 2016 – Toutes thématiques – Le prestataire externe doit disposer d'un numéro de déclaration d'activité en cours de validité – Périodes de réalisation : 2017 	Seuls les coûts d'encadrement sont pris en charge : <ul style="list-style-type: none"> – 1 200€/ an/par structure pour les structures de moins de 50 ETP. – 2 500€/ an /par structure pour les structures de plus de 50 ETP
Conférences et colloques	<ul style="list-style-type: none"> – Actions d'information collectives regroupant un nombre important de participants – La participation aux assemblées générales des associations, fédérations ou syndicats ne sont pas éligibles à ce financement – Toutes thématiques – Périodes de réalisation : 2017 	Seuls les coûts d'inscription sont pris en charge : <ul style="list-style-type: none"> – 200€/ jour/stagiaire – Pour les bénévoles : limitation à 6 journées bénévole/an/structure.

Les financements, sur chaque dispositif, sont accordés dans la limite des fonds disponibles.

Pour ces dispositifs, les formulaires sont disponibles sur le site www.cpnef.com / rubrique : Financements CPNEF